

# eau & nature

Newsletter des services d'assistance du Département **n°2**

DOSSIER

## Les espèces exotiques envahissantes : zoom sur la renouée du Japon

---

ACTU

### Gestion des eaux pluviales

---

EN BREF

### Quand la traction animale revient au goût du jour

Découverte ludique et concrète de l'environnement pour 50 jeunes enfants

76

SEINE-MARITIME



# LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

## ZOOM SUR LA RENOUÉE DU JAPON

### Connaître pour mieux agir

**Parmi les multiples actions nécessaires au maintien de nos paysages sur notre territoire, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) en général - et la renouée du Japon en particulier - en est une particulièrement importante. Elle nécessite une information minimum de chacun, pour ne pas engager d'actions contre-productives. Que faire ou ne pas faire ? Tour d'horizon des bonnes pratiques.**

#### UNE PLANTE ET DE MULTIPLES ENJEUX

Sous un aspect esthétique agréable au regard, la renouée du Japon est une redoutable plante invasive. Si on n'y prend pas garde, elle colonise nos milieux naturels, uniformise peu à peu nos paysages en limitant la diversité, accentue l'érosion de nos berges et peut même dégrader nos infrastructures urbaines ou rendre dangereux nos bords de route.

Si elle est difficile à combattre, son expansion peut cependant être limitée, tout comme l'installation de nouveaux foyers.

La lutte contre cette espèce représente un impact économique important lorsqu'elle intervient trop tardivement, il est donc nécessaire d'intervenir au bon moment.

#### Newsletter n°2

Photos : DR Département de la Seine-Maritime  
Conception : partenairesdavenir.com  
Dépôt légal : NOVEMBRE 2017.  
L'animation et l'assistance technique dans l'eau et la nature bénéficient d'un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



### DES PRATIQUES À CONNAÎTRE ET À PARTAGER

Une bonne gestion de ce problème s'effectue en trois étapes :

**Diagnostiquer :** tout d'abord, il convient d'établir un diagnostic de la présence de la renouée sur votre territoire, et de distinguer les éventuels foyers par taille, étendus ou non. Ce travail n'a pas besoin d'outils élaborés mais un repérage cartographique peut aider.

**Traiter :** Sur des petits foyers (moins de 5 m<sup>2</sup> de surface), il est encore possible d'avoir une action ciblée.

Encore faut-il pour cela éviter les fausses bonnes pratiques : on privilégiera la mise en place d'un pâturage par des moutons ou des chèvres lorsque cela est possible, ou à défaut le fauchage ou l'arrachage des pieds tous les 15 jours en évitant la dissémination grâce à une mise en sac particulière. On couplera les interventions à du pâturage ou de la plantation d'espèces locales à croissance rapide (saules, aulnes en zone humide ; sureau, prunellier hors zone humide) lorsque les conditions le permettent.

Des interventions trop espacées ou des déchets mals ramassés entraîneront une aggravation de la situation. Donc mieux vaut ne pas intervenir que mal agir.

Lorsque la renouée est installée en gros foyers, il est malheureusement déjà trop tard et imaginer éradiquer ces foyers est utopique. L'objectif devient alors de limiter l'expansion de ces zones en traitant les pourtours.

**Prévenir et informer :** pour éviter les nouveaux foyers, la vigilance s'impose ! Il faut apprendre à reconnaître la renouée, surveiller les travaux d'aménagement et d'entretien que vous réalisez, mais aussi sensibiliser les acteurs de votre territoire : élus, agents techniques, personnels, habitants... C'est par la coopération de tous que l'expansion pourra être contenue.

### LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE

Sans intervenir directement sur vos foyers de renouée, la Direction de l'Environnement du Département peut vous accompagner et vous conseiller dans la mise en place de votre méthodologie de lutte contre les EEE. Centre de ressources sur le sujet, elle vous aidera à gagner du temps dans le déploiement de vos solutions.



#### RENOUÉES DU JAPON : KÉSAKO ?

Les renouées du Japon sont originaires d'Asie et sont devenues les invasives les plus répandues en Europe. La Renouée du Japon figure sur la liste mondiale des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles. Pouvant atteindre 3 mètres de hauteur, elles se propagent rapidement, 1 centimètre de tige ou de rhizome (tige souterraine) pouvant engendrer une nouvelle plante. **Leur période de croissance s'étend d'avril à octobre et c'est donc le moment de se préparer avant le prochain printemps.**

# Une action récurrente et répétée dans le temps

## Rencontre avec Delphine CLÉMENT, cheffe de service gestion des rivières à la Communauté d'agglomération du Havre

« Pourquoi la pointe du Havre et le territoire de la Codah sont particulièrement impactés par les renouées japonaises ? »

140 foyers ont été identifiés il y a trois ans. Un des facteurs d'explication – mais pas le seul – est lié au port du Havre et à ses trafics internationaux qui véhiculent et apportent des espèces exotiques envahissantes, gagnant ensuite les rivières alentours.

« Comment luttez-vous contre la renouée du Japon ? »

Depuis une dizaine d'années, les agents de mon service interviennent sur une quinzaine de foyers de ces renouées en suivant une méthodologie en trois étapes : un arrachage à la main, puis une mise en sac particulier et enfin, une

incinération complète.

C'est fastidieux et chronophage, ce qui explique que nous ne procédions de la sorte que sur de petites zones, les plus grandes peuvent être traitées par fauchage par des prestataires en espaces verts, avec mise en sac et évacuation. Des recherches sont en cours sur des alternatives futures de gestion de ces résidus, mais elles ne sont pas validées à l'heure actuelle.

« Êtes-vous satisfaits par les résultats obtenus ? »

Les résultats sur les foyers gérés par arrachage montrent une limitation de leur expansion. Mais il ne faut pas se réjouir, car c'est un combat qui s'inscrit dans la durée et qui implique l'ensemble des gestionnaires d'un territoire.

### ACTUALITÉS :

- Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes parue en mars 2017
- Stratégie régionale relative aux EEE en cours. Parution prévue début 2018.
- La recherche continue : Étude sur le caractère invasif des renouées asiatiques et sur les méthodes de gestion en cours de réalisation par le laboratoire Ecodiv de l'Université de Rouen, commandée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

### QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

#### Prévention

- Ne pas mettre de déchets de coupe sur le compost
- Veiller à ne pas disperser de fragments de plantes lors du transport des déchets
- Être vigilant sur l'apport et le déplacement de terres contaminées par la renouée
- Nettoyer précautionneusement les matériels de gestion pour éviter la dispersion de nouveaux foyers

#### Gestion

- Privilégier, lorsque c'est possible, le pâturage par des moutons ou des chèvres par exemple (bonne efficacité à moindre coût et sans risque de propagation)
- Pratiquer une fauche ou un arrachage tous les 15 jours, depuis les 1<sup>ères</sup> pousses (avril) jusqu'aux 1<sup>ères</sup> gelées (novembre)
- Lorsque le site le permet, coupler les interventions avec du pâturage ou la plantation d'espèces locales
- Ne pas gyrobroyer les renouées, notamment à proximité des cours d'eau et en zone humide
- Être vigilant sur les zones d'intervention pour limiter les éventuelles repousses.

#### Déchets

- Les produits de fauche ou d'arrachage peuvent être séchés avant leur incinération.
- Le séchage doit être effectué sur une bâche, à l'abri du vent et de la faune, qui peuvent disséminer les résidus.
- En zone humide, les résidus doivent systématiquement être exportés et séchés hors du site
- Il est également possible de brûler les résidus en incinérateur ou sur place, sous réserve de solliciter auprès de la DDTM 76 une dérogation au titre de l'arrêté préfectoral du 29/9/2016 (le brûlage des déchets verts à l'air libre étant interdit par le règlement sanitaire départemental)

NOUS CONTACTER

CATeNR

\* Cellule d'Animation Technique pour les Espaces naturels et les Rivières.



02 76 51 70 25



aat-nature@seinemaritime.fr



seinemaritime.fr

# Schéma de Gestion des Eaux Pluviales : anticiper pour être prêt



## → Une évolution réglementaire

### • Un transfert aux EPCI-FP

Déjà exercée par les communautés urbaines et les métropoles, la compétence « eau et assainissement » sera étendue à toutes les Communautés de communes et d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### • Une compétence incluse dans l'eau et l'assainissement

Depuis une précision apportée par la Direction Générale des collectivités locales, cette compétence inclut dans sa partie « assainissement » la gestion des eaux pluviales urbaines, tant en matière de collecte, de transport ou de stockage que de traitement. Elle correspond à la gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées et à urbaniser, identifiées dans les documents d'urbanisme.

### • Une gestion administrative et financière spécifique

Cette gestion spécifique - à la différence de l'assainissement qui est un service public industriel et commercial (SPIC) - entre dans la catégorie des services publics administratifs, financés par le budget général de la collectivité.

Cette dernière doit ainsi disposer des équipements adaptés à cette gestion, que ce soit en matière de matériels (canalisations, ouvrages de traitement ou de techniques alternatives) que de biens immatériels comme les bases de données ou systèmes cartographiques informatisés.

## → Un outil au service de votre aménagement



Pour préparer au mieux ces échéances et garantir la continuité de service, l'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) constitue une étape intéressante.

Véritable document de planification territoriale très souvent associé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), c'est un outil qui permet de répondre aux exigences réglementaires. Il permet d'identifier les zones sur lesquelles des prescriptions particulières doivent être appliquées

au regard du risque inondation, de connaître et de diagnostiquer le système d'évacuation des eaux pluviales sur un territoire donné et enfin, de proposer des solutions pour résoudre les éventuels désordres ou dysfonctionnements.

Ainsi, plus qu'un simple bilan hydrologique, le SGEP est un outil de gestion globale à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, qui apporte des réponses aux problèmes identifiés de manière ciblée et hiérarchisée.

Cette étude peut également intégrer la thématique assainissement des eaux usées, notamment sur les secteurs concernés par des réseaux unitaires.



### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez rejoindre les 200 communes ayant mis en œuvre leur SGEP, le Département de Seine-Maritime - en complément de l'action des syndicats de bassins versants et des structures animatrices des SAGE - vous accompagne en :

- mettant à votre disposition un modèle de cahier des charges établi en partenariat avec l'Association de recherche sur le Ruisellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol (AREAS)
- co-finançant ces études à hauteur de 50% du montant HT. Renseignez-vous !

**NOUS CONTACTER**

**CATEP**

\* Cellule d'Animation Technique en Eau Potable et Pluviale.



02 32 81 68 73



eau@seinemaritime.fr



seinemaritime.fr

## Quand la traction animale revient au goût du jour



### UNE PRATIQUE ANCIENNE BIEN ADAPTÉE À LA GESTION DES ESPACES NATURELS.

#### Une alternative à la mécanique

Particulièrement adaptée aux milieux naturels fragiles et aux zones difficiles d'accès, la traction animale est de nouveau utilisée pour mener à bien certains travaux de restauration ou de gestion de ces milieux, comme de la fauche avec ou sans exportation, du débardage de grumes, ou encore du curage léger de mares ou de fossés. En effet, tout en limitant l'utilisation et les impacts causés par les engins mécaniques, cette technique favorise également la sauvegarde de races d'animaux de trait et la création d'emplois locaux.

#### Des chevaux adaptés

L'utilisation de chevaux permet d'accéder à la plupart des espaces naturels en réduisant l'impact au sol des interventions (tassements, dégradation de la végétation...) et en limitant les pollutions sonores, visuelles et atmosphériques. Les races rustiques utilisées pour ces tractions s'adaptent parfaitement à la météo comme aux différents types de sol.

#### Sensibiliser les publics

En plus de l'intérêt écologique, le travail avec les chevaux a un rôle pédagogique important : il facilite la sensibilisation des publics à la sauvegarde de l'environnement et fait le lien entre l'homme et l'animal.

#### Des ressources disponibles

Disposant d'une expérience sur cette technique du fait de son utilisation sur les ENS, le Département de Seine-Maritime peut vous accompagner : conseil, documents ressources (ex : cahier des charges)... A titre d'information, le coût journalier de traction animale est estimé à 600 €.

**Contact : CATEnR\* 02 76 51 70 25**

\* Cellule d'Animation Technique pour les Espaces naturels et les Rivières.

## Découverte ludique et concrète de l'environnement pour 50 jeunes enfants



Sensibiliser le jeune public à la protection de l'eau et la préservation de la biodiversité, c'est l'objectif affiché des classes d'eau et des journées d'animations pédagogiques sur les Espaces Naturels Sensibles, régulièrement organisées sur notre territoire.

Ce fut le cas le 16 juin dernier, lors d'une journée à Forges-les-Eaux où une cinquantaine d'élèves de CP et de CE1 venus de Saint-Etienne-du-Rouvray ont pu découvrir de façon concrète les thématiques environnementales. Consacrée à la nature et la biodiversité, la matinée permit tout d'abord aux enfants de visiter l'espace naturel sensible du Bois de l'Epinay, grâce à plusieurs ateliers sensoriels et ludiques sur la faune et la flore.

Puis, l'après-midi, c'est le thème de l'eau qui fut abordé avec la visite de la station d'épuration locale, de type boue activée de 15 000 équivalents habitants, qui reçoit et traite les effluents des communes de Forges les Eaux et de Serqueux.

Une journée pédagogique particulièrement appréciée.

### DATES À RETENIR

24-25  
JAN 2018

19<sup>e</sup> carrefour des gestions locales de l'eau (Parc des expositions de Rennes),  
[www.carrefour-eau.com](http://www.carrefour-eau.com)

02  
FEV 2018

La journée mondiale des Zones Humides,  
[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)